

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

- 1) Pedrollo S.p.A. accorde à ses Clients une garantie de bon fonctionnement des Produits couvrant les défauts de fabrication et de matériau pendant une période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de livraison au Client, laquelle devra être justifiée au moyen d'un document de transport approprié. À défaut, la date de la facture d'achat correspondante fera foi. Lorsqu'aucun document approprié permettant de justifier ni la livraison ni l'achat n'est disponible, la garantie est accordée pour une période de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la date de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du Produit. Les conditions de garantie prévues au présent article s'appliquent exclusivement aux Clients ayant acheté les Produits directement auprès de Pedrollo S.p.A., à l'exclusion expresse de tout droit ou recours au profit des clients finaux ou des tiers dépourvus de relation contractuelle directe avec Pedrollo S.p.A. La garantie est, en tout état de cause, soumise aux conditions suivantes :
 - a) la garantie couvre exclusivement les Produits achetés directement auprès de Pedrollo S.p.A. ou de ses revendeurs agréés ;
 - b) les Produits doivent être installés par du personnel techniquement qualifié, ceux-ci n'étant pas conçus pour être installés par le consommateur moyen.
- 2) Sont en tout état de cause exclus de la garantie :
 - a) les dysfonctionnements ou dommages causés par des erreurs de raccordement électrique, l'absence de protection adéquate, un montage défectueux, des manœuvres incorrectes ou un manque de soin dans la réalisation de l'installation ou de l'équipement ;
 - b) les pannes provoquées par la corrosion ou l'abrasion des matériaux résultant de l'utilisation ou du pompage d'un liquide inapproprié ou différent de celui prévu ;
 - c) les dysfonctionnements causés par des installations qui n'ont pas été réalisées dans les règles de l'art ;
 - d) les dysfonctionnements ou dommages subis par les Produits résultant d'une surcharge de ceux-ci au-delà des limites indiquées sur leurs plaques signalétiques respectives ;
 - e) les dysfonctionnements ou dommages résultant de l'usure normale des Produits.
- 3) Lorsque la garantie s'applique, Pedrollo S.p.A. s'engage à réparer ou à remplacer le Produit défectueux dans ses propres établissements ou auprès d'un Centre de Service Après-Vente Agréé, à l'exclusion de toute demande de dommages-intérêts ou d'indemnisation.
- 4) Le Produit considéré comme défectueux doit être envoyé, après autorisation expresse préalable de Pedrollo S.p.A., franco de port à l'un des établissements de Pedrollo S.p.A. ou au siège d'un Centre de Service Après-Vente Agréé. Pedrollo S.p.A. se réserve, à sa seule et entière discrétion, le choix entre la réparation et le remplacement. Une fois la réparation ou le remplacement effectué, lorsque la garantie s'applique, le Produit est retourné au Client franco de port.
- 5) La garantie ne s'applique pas non plus dans les cas suivants :
 - a) défaut ou retard de paiement par le Client des sommes dues ;
 - b) altération ou manipulation du Produit par des tiers non autorisés ;
 - c) absence de notification du défaut et/ou du dysfonctionnement dans le délai impératif de 8 (huit) jours à compter de sa découverte.
- 6) Le Client reconnaît que Pedrollo S.p.A. n'effectue pas de ventes directes à des acheteurs qualifiés de « consommateurs » au sens de la réglementation relative à la vente de biens de consommation prévue par le décret législatif n° 206/2005 (dit « Code de la consommation »). En cas de revente d'un Produit par le Client à un acheteur final qualifié de consommateur, Pedrollo S.p.A. reconnaît au Client le droit de recours prévu par le Code de la consommation, sous réserve des conditions suivantes, à défaut desquelles ce droit sera déchu, sans préjudice des conditions de garantie susmentionnées :
 - a) Pedrollo S.p.A. doit être informée, par tout moyen de communication permettant d'établir la preuve de la réception, dans le délai impératif de 8 (huit) jours à compter de la première réclamation du consommateur ;
 - b) Pedrollo S.p.A. doit être informée, selon les mêmes modalités et dans le même délai que celui visé au point précédent, de toute éventuelle démarche extrajudiciaire ou judiciaire entreprise par le consommateur ;
 - c) le droit de recours est reconnu uniquement lorsque Pedrollo S.p.A. reconnaît, ou lorsqu'un tribunal a constaté, que la réclamation du consommateur a été formulée dans les délais applicables et que la garantie est applicable conformément aux conditions de garantie prévues aux articles précédents.
- 7) Sans préjudice des dispositions impératives de la loi, la responsabilité de Pedrollo S.p.A. au titre des dommages résultant de défauts des Produits ne pourra excéder la valeur du Produit défectueux individuel ayant donné lieu au dommage, telle qu'elle ressort du prix de vente facturé ou, à défaut, du tarif applicable. En aucun cas Pedrollo S.p.A. ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou consécutifs, de la perte de bénéfices, de la perte de production ou de la perte de fonds de commerce, sauf en cas de dol ou de faute lourde.